

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 7 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mai, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : Carole BERNARD, Virginie HENRY, Samuel BULLIARD, Richard GIRARDCLOS, Lionel SALA et Jean-Pierre SANDOZ.

Absent(e)s excus(é)s : Lucie LONCHAMPT, Annie MERCIER, Elise MESSINGER et François BANDELIER.

Procuration(s) donnée(s) : Lucie LONCHAMPT à Alexandre MONNET
Elise MESSINGER à Lionel SALA

Personne(s) extérieure(s) : Georges HENRY (HETC)

Secrétaire de la séance : Lionel SALA

Date de convocation : 29/04/2019

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril
 3. Délibération choix entreprise*Toiture Cure
 4. Délibération choix entreprise*Crêpi Cure
 5. Délibération prêt court terme*Travaux Cure
 6. Délibération prêt moyen terme*Travaux Cure
 7. Délibération création du budget lotissement
 8. Délibération convention résiliation bail*CHOPARD Laurent
 9. Délibération remboursement frais de nettoyage*FEUVRIER Mélanie
 10. Délibération COFOR
 11. Délibération travaux voirie
 12. Délibération ampoules éclairage public
 13. Délibération transfert de compétences*Eaux et Assainissement
 14. Décision modificative
- Questions diverses

Organisation fête des mères (17 mai 2019)

Le Maire demande le rattachement à l'ordre du jour

15. Délibération remboursement assurance accident Rue du Tilleul

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

- 17-2019 Délibération choix entreprise*Toiture Cure
- 18-2019 Délibération choix entreprise*Crêpi Cure
- 19-2019 Délibération prêt court terme*Travaux Cure
- 20-2019 Délibération prêt moyen terme*Travaux Cure
- 21-2019 Délibération création du budget lotissement
- 22-2019 Délibération convention résiliation bail*CHOPARD Laurent
- 23-2019 Délibération remboursement frais de nettoyage*FEUVRIER Mélanie
- 24-2019 Délibération COFOR
- 25-2019 Délibération travaux voirie
- 26-2019 Délibération ampoules éclairage public
- 27-2019 Délibération transfert de compétences*eaux et assainissement
- 28-2019 Décision modificative
- 29-2019 Délibération remboursement assurance*accident Rue du Tilleul

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Lionel SALA

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 avril.

Le procès-verbal est adopté par **7 voix pour 0 voix contre et 2 abstentions**

-3 17-2019 DÉLIBÉRATION CHOIX ENTREPRISE*TOITURE CURE

Monsieur le Maire explique qu'une mise en concurrence en vue de la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la Cure a été effectuée.

Trois entreprises nous ont adressé un devis.

Les résultats ont été les suivants :

<i>Entreprise</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>
<i>SARL Parent</i>	65132,40	78 158,88
<i>SARL JP Normand</i>	45 600,00	54 720,00
<i>SARL Philippe Bulliard</i>	44 274,62	48 702,08

Après analyse, le Conseil Municipal a choisi **SARL Philippe BULLIARD**.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

* Valide la proposition de la **SARL Philippe BULLIARD** pour un montant **44 274,62 € HT**

* Autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous documents nécessaires

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-4 18-2019 DÉLIBÉRATION CHOIX ENTERPRISE*CREPI CURE

Monsieur le Maire explique qu'une mise en concurrence en vue de la réalisation des travaux de réfection des extérieurs de la Cure par un crêpi a été effectuée.

Trois entreprises nous ont adressé un devis.

Les résultats ont été les suivants :

<i>Entreprise</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>
Jacquot Nicolas	31 200,00	37 440,00
SARL Façades Baumois	32 800,00	39 360,00
Entreprise Lacoste	33 111,00	39 733,20

Après analyse, le Conseil Municipal a choisi l'entreprise **JACOULOT Nicolas de Frambouhans**.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

* Valide la proposition de la l'entreprise **JACOULOT Nicolas de Frambouhans** pour un montant **37 440,00 € HT**

* Autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous documents nécessaires

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-5 19-2019 DÉLIBÉRATION PRET COURT TERME*TRAVAUX CURE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré

Décide de contracter auprès du **Crédit Agricole** un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 16 000 €
- Durée : 2 ans
- Taux : 0,42% fixe
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier et commissions : 30€
- Garantie : inscription au budget COMMUNAL

Approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette opération.

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-6 20-2019 DÉLIBÉRATION PRET MOYEN TERME*TRAVAUX CURE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré

Décide de contracter auprès du *Crédit Agricole* un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 77 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux : 0,94% fixe
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier et commissions : 150€
- Garantie : inscription au budget COMMUNAL

Approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette opération.

Vote : **8 voix pour** **0 voix contre** **1 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-7 21-2019 DÉLIBÉRATION CRÉATION DU BUDGET LOTISSEMENT

La Commune entend encourager l'arrivée de jeunes foyers sur le territoire en prolongeant le lotissement Sous la Velle. Il s'agit lors de cette réunion de conseil municipal d'acter simplement la création du budget annexe du lotissement de cinq parcelles.

Monsieur le Maire ajoute que cette proposition de lotissement répondra à une demande existante.

Ces terrains seront de plus facilement viabilisables d'ici la fin de l'année 2019.

Le Maire rappelle que la population croit mais à un rythme aujourd'hui assez lent. Ce lotissement permettra un rajeunissement de la population.

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AI n°407 et AI n°21 d'une surface d'environ 42 ares située en prolongement du lotissement Sous la Velle. Elle souhaite créer un lotissement communal, comptant cinq lots ou six lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve la création d'un budget de comptabilité M14 dénommé « budget annexe de lotissement sous la Velle 2 »,
- Précise que ce budget sera voté par chapitre
- Approuve la création de cinq lots ou six lots

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-8 22-2019 DÉLIBÉRATION CONVENTION RÉSILIATION BAIL*CHOPARD LAURENT

Monsieur le Maire rappelle la réunion avec Monsieur Laurent CHOPARD, deux conseillers municipaux et lui-même. Lors de cette réunion un accord de principe avait été trouvé afin de rédiger une convention de résiliation de bail en vue de l'agrandissement du lotissement.

Monsieur Laurent CHOPARD est revenu sur sa décision.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- De lancer une procédure afin de reprendre la totalité de la parcelle AI 407
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette reprise de bail
- De procéder au paiement d'indemnité suite à la reprise de la parcelle AI 407 d'une surface de 1 hectare 59 ares et 19 centiares

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité :

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-9 23-2019 DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT FRAIS DE NETTOYAGE*FEUVRIER MÉLANIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'arrivée de la locataire située au-dessus de la Mairie, celle-ci avait dû effectuer le ménage dans le logement communal.

Lors du Conseil Municipal du 15 mai 2018, il avait été mentionné :

« De plus dans l'appartement lui-même Madame FEUVRIER Mélanie a dû effectuer le nettoyage complet. En compensation la commune complètera la cuve de gaz pour un montant de 100 € (cent Euros). »

Après avoir échangé avec la société Finagaz, il s'avère qu'il est impossible de remplir la cuve de gaz pour un montant défini de 100 €. C'est pourquoi nous avons décidé de lui rembourser ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le remboursement d'un montant de 100,00 € (cent Euros) pour le nettoyage effectué à l'arrivée de madame FEUVRIER Mélanie

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité :

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-10 24-2019 DÉLIBÉRATION COFOR

VU l'article 6.1 du Contrat d'objectifs et de Performances, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

- CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office Nationale des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;
- CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;
- CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;
- CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;
- CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- DÉCIDE d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité :

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-11 25-2019 DÉLIBÉRATION TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été voté de budgétiser la somme de 50 000 € afin de réfectionner les voiries du village.

Des devis ont été demandés à différentes sociétés.

Les résultats ont été les suivants :

Entreprise	Près Paris	Bourbet	Voirie communale	Blowpatcher
SAS VERMOT	10 903,50 HT 13 084,20 TTC	5 376,00 HT 6 451,20 TTC	17 973,30 HT 21 567,96 TTC	7 628,50 HT 9 154,20 TTC
SA Climent	22 844 HT 27 412,80 TTC		17 233 HT 20 679,60 TTC	8 970 HT 10 764 TTC

Après analyse, le Conseil Municipal a choisi SAS VERMOT.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

* Valide la proposition de la SAS VERMOT pour un montant 41 881,30 € HT

* Autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous documents nécessaires

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-12 26-2019 DÉLIBÉRATION AMPOULES ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été voté de budgétiser la somme de 8 000€ pour le changement d'ampoules LED aux Mialettes, à la Bouloie et au Clos Benoit.

Des devis ont été demandés à différentes sociétés.

Les résultats ont été les suivants :

Entreprise	HT	TTC
SAS Balossi Marguet	8 540	10 248
Ets Gilles Lurati	6 576	7 891,20

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-13 27-2019 DÉLIBÉRATION ATRANSFERT DE COMPÉTENCES*EAUX ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Maiche a pris la compétence eaux et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018. Il convient donc de mettre en place le procès-verbal de mise à dispositions des biens mobiliers et immobiliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers concernant la compétence eaux et Assainissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents

Vote : **5 voix pour 0 voix contre 4 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-14 28-2019 DÉCISION MODIFICATIVE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 777 : Subv.transférées au résultat		377.60 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		377.60 €

Le montant affecté au 777/042 n'est pas égal au 13913/040, or pour une opération d'ordre ces montants doivent forcément être égaux.

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-15 29-2019 DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT ASSURANCE ACCIDENT RUE DU TILLEUL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accident qui a eu lieu le 30 août 2018 dans la rue du Tilleul avec un lampadaire. Les travaux étant effectués, la facture honorée, notre assurance, Groupama nous rembourse la totalité des frais engagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le remboursement de notre assurance suite à l'accident
- Autorise Monsieur le Maire à titrer le chèque d'un montant de 1 740 €

Vote : **7 voix pour 0 voix contre 2 abstentions**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

- QUESTIONS DIVERSES

Organisation fête des mères (17 mai 2019) : Jean-Pierre, Samuel et Alexandre participeront à la mise en place de la salle. Un gratin sera servi cette année.

Terrain communal : Monsieur MOUGIN Nicolas au Bourbet souhaiterait acheter la partie en rouge devant sa maison, afin de sécuriser cette zone pour leur enfant.



Le Conseil Municipal est d'accord mais se garde 50 centimètres.

Jury d'assises : le tirage au sort aura lieu à Maiche le lundi 3 juin 2019 à 17h30. Samuel BULLIARD s'y rendra.

Périscolaire : Sandrine sera absente le 16 mai 2019 c'est Lucie LONCHAMPT qui la remplacera.

Rencontre : Le conseil Municipal souhaite convoquer Monsieur Élie PIQUEREZ le 28 mai 2019 afin d'évoquer l'avenir des terrains communaux.

Chemin : Carole BERNARD fait remarquer que vers chez André MOUGIN le chemin est impraticable. Monsieur le Maire va le rencontrer. Richard GIRARDCLOS ajoute que, lors de la sortie des vaches, celles-ci sont sur la route très longtemps, ce qui est problématique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire,
Alexandre MONNET